



Fiche de projet pour les institutions publiques

Cette fiche est remplie par une institution publique. Y est décrit la nature du projet à mettre en oeuvre, les tâches à confier à une équipe scientifique, le timing et le budget dont disposera cette équipe, les modalités d'implémentation du résultat final de l'équipe scientifique que cette institution publique mettra en place tant pour son fonctionnement propre que pour en permettre l'accès aux chercheurs et au grand public.

Informations pratiques

Nom de l'institution publique ayant introduit le projet: Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP) du SPF Finances
http://www.fiscus.fgov.be/interfisc/home_en.htm

Nom du projet : Programme de valorisation de l'information statistique de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (AGDP).

Timing des tâches scientifiques : Phase I : 36 mois, Phase II : 24 mois

Délivrables et activités de valorisation à charge de l'équipe scientifique (non compris ceux décrits dans la fiche ci-après):

- *Séminaire international* en début de projet (état de l'art) ;
- *rapport succinct* exposant la manière dont les données visées par le projet peuvent être comparées et harmonisées au niveau international/Européen;
- *activité de valorisation en fin de projet* : l'équipe fera une proposition dans son formulaire de soumission avec pour objectif de faire connaître au mieux le résultat du projet.
- *délivrables visés par le contrat de recherche* : *description du projet* (max. 25 lignes en quatre langues – FR/NL/EN/D), *résumé du projet en maximum 10 pages* également en quatre langues et à remettre à l'issue du projet, un *texte en FR/NL/EN destiné à la Newsletter AGORA* (max. 40 lignes), *rapports intermédiaires* (maximum 2 pages, tous les 6 mois permettant de libérer les tranches de financement de l'équipe scientifique), *rapports pour le comité d'accompagnement* (voir plus loin) ;

Ces activités sont à charge du budget de l'équipe scientifique.

Déroulement du projet :

L'institution publique gère son projet et entretient donc un dialogue étroit avec l'équipe et la Politique scientifique (qui forment le *comité technique*). Le projet est accompagné par un comité d'accompagnement composé de fonctionnaires et de scientifiques. Ce comité se réunit à échéances régulières et au moins trois fois durant la durée du projet (au début, au milieu et à la fin du projet). L'équipe se charge de fournir les documents pour ce comité, l'institution publique gère l'agenda et les procès-verbaux.

date de la réunion d'information (inscription une semaine à l'avance par email – [HYPERLINK "mailto:naji@belspo.be"](mailto:naji@belspo.be) naji@belspo.be . A défaut d'inscription, la réunion est annulée) : 10 janvier, salle 7 de la Politique scientifique fédérale, 10h00.

Le Projet

1. Nom de l'Institution publique

Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP)

2. Nom du projet

Programme de valorisation de l'information statistique de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (AGDP).

3. Acronyme

OSIRIS : *Organisation of Statistic's Information for Recherche by Institutions and Scientifics*

4. origine et justification

Origine

Les missions générales de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sont :

- La construction de la documentation patrimoniale,
- La diffusion de la documentation patrimoniale,
- La prestation de service basée sur la documentation patrimoniale.

Partant de l'orientation traditionnelle, fiscale et administrative, et au-delà de ses missions de mise à jour et de conservation, il est devenu manifeste que la Documentation Patrimoniale a une importante fonction de diffusion de l'information et de prestations de services à remplir en tendant vers une sécurité juridique.

La Documentation Patrimoniale oeuvre au carrefour de l'administration et de la société.

Les bases de données de l'AGDP comprennent :

- Les plans cadastraux,
- Les matrices cadastrales,
- Les comptes mobiles de l'enregistrement,
- Les transcriptions et inscriptions hypothécaires.

Justification

Les données possédées concernent l'aspect immobilier dans son ensemble et sur la totalité du territoire national, soit en inventaire (biens, droits et possesseurs), soit en cartographie et plans (à grande et très grande échelles), soit en statistiques et analyses.

Ce sont les livres fonciers qui suivent :

- Les registres des hypothèques assurant la sécurité juridique des droits entre vifs,
- Les documents de l'Enregistrement qui d'une part :
 1. Donnent date certaine et assure la publicité :
 2. Des droits réels issus de mutations (soit entre vifs, soit par décès),
 3. Des droits temporaires (baux) ainsi qu'à tout autre document qui a besoin de force probante (délimitation),

4. Archivent la valeur des biens au moment des mutations,
 5. Assurent la gestion des biens privés de l'Etat,
 6. Perçoivent les recettes non fiscales,
- Le plan cadastral qui situe et identifie chaque bien immeuble tout en conservant un historique complet,
 - La matrice cadastrale qui regroupe les biens possédés par détenteur de droits réels dans tout le Royaume.

Toutefois, les données de la Documentation Patrimoniale sont difficilement exploitables en dehors des usages internes qui répondent à ses missions actuelles.

Certaines institutions scientifiques font régulièrement appel aux données statistiques disponibles. Les données que possède l'AGDP rendent difficile par leur structure, une exploitation rationnelle, complète et efficace pour les chercheurs.

Le manque d'inventaire mis à disposition du monde scientifique est aussi un des facteurs de limitation dans les études entreprises.

En outre, à l'avenir, des demandes de données de plus grande envergure s'annoncent. En effet, l'organisation par enquêtes du recensement décennal de la population et des logements est passée d'un statut obligatoire à un statut facultatif. L'alternative envisagée pour maintenir cette source majeure de données socio-économiques en Belgique est de s'orienter vers l'exploitation de bases de données administratives existantes. Pour les données concernant le patrimoine immobilier et le logement, la Documentation patrimoniale s'impose comme source administrative incontournable.

Les chercheurs ont également besoin de ces données pour des thèses de doctorat, des commandes du monde scientifique lui-même et aussi des pouvoirs locaux.

En outre, dans le cadre du projet fédéral « e-government », auquel s'ajoutent les nouvelles technologies ICT, la Documentation patrimoniale projette de créer un système de traitement intégré des données patrimoniales appelé STIPAD (« Système de traitement intégré patrimoniumdocumentatie »).

Ce projet se situe dans le droit fil de la modernisation des services publics et l'implémentation de la Banque de données patrimoniales sera réalisée par le projet PATRIS (« Patrimony information system »).

La Banque de données patrimoniales a pour ambition de fournir des données mobilières et immobilières relatives non seulement à la composition mais aussi à la valeur du patrimoine de toutes les personnes physiques et morales.

Le projet STIPAD, pour la mise en œuvre de PATRIS, devra :

- Fusionner les documentations du Cadastre, de l'Enregistrement, des Domaines et des Hypothèques en un système informatique où les procédures seront rationalisées,
- Collaborer avec les partenaires extérieurs à la Documentation patrimoniale : notaires, huissiers, géomètres-experts, Régions, Communautés, villes, monde académique et autres autorités fédérales, régionales ou locales, afin de rationaliser les échanges d'informations.

Dès lors, la réalisation de l'interface s'intégrera dans le projet PATRIS. Cette interface sera un complément indispensable et incontournable à cette banque de données pour la diffusion et l'exploitation des informations par le monde académique.

Pour atteindre cet objectif, il est hautement souhaitable de disposer de données statistiques exploitables et de qualité, couvrant les différents aspects de l'information de la Documentation patrimoniale (cadastre, enregistrement, domaines et hypothèques).

5. Description du projet et contexte dans lequel il s'inscrit au sein de l'institution

Le projet vise à obtenir une meilleure information sur les différents aspects de la Documentation patrimoniale (biens, droits, possesseurs).

Il existe au sein de l'AGDP un potentiel de banques de données inconnues d'une énorme richesse. En effet, l'immobilier touche à beaucoup de domaines.

Du plan cadastral à la conservation des hypothèques en passant par l'Enregistrement, les Domaines, les Recettes non fiscales, la gestion des biens de l'Etat, l'AGDP gère un important volume de données.

Certaines missions spécifiques lui sont dévolues comme les créances alimentaires et d'autres moins connues telles : la commission pour l'indemnisation de la communauté juive de Belgique, la commission pour l'inventaire des biens de l'Etat, le service des séquestres ou les données concernant l'impôt sur le capital.

Pour atteindre cet objectif, vu la richesse et la grande diversité de ses données, l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale, juge nécessaire :

- De rendre le contenu de ses bases de données utilisables comme outils statistiques (définitions, mises en classes ...),
- D'examiner si de nouvelles variables ne peuvent pas être créées à partir des données déjà disponibles, dans l'optique d'une aide à la décision pour la gestion du territoire dans un sens large.

6. Réalisation à mettre en œuvre:

Le projet se réalisera en 3 phases :

- 1. l'étude de réalisation de la plate-forme OSIRIS
- 2. le marché public pour son implémentation
- 3. l'implémentation de la plate-forme OSIRIS

A : Phase 1. *L'étude de réalisation de la plate-forme OSIRIS*

a. par l'équipe scientifique :

- Evaluer la pertinence et la complétude des bases de données existantes au sein de la Documentation patrimoniale, répertoriées sur base d'un inventaire¹.
- Analyser la disponibilité et l'accessibilité des données.
- Identifier les besoins pertinents et/ou récurrents du monde scientifique et académique par rapport aux données de la Documentation patrimoniale.
- L'examen des données européennes dans le but de veiller à l'harmonisation des données de la Belgique aux standards européens, notamment en fonction de la méthodologie d'EUROSTAT.
- Pour l'implémentation de la plate-forme OSIRIS, réaliser un modèle conceptuel de données correspondant à ces besoins et les intégrer par rapport aux directives européennes.

¹ Un inventaire a déjà été réalisé et se trouve sur le site www.fiscus.be/interakredfr/stipad_fr/contextegeneral_fr.htm

- Identifier des projets pilotes qui seraient implémentés sur la plate-forme OSIRIS et réaliser l'étude de faisabilité.
 - Construire les indices statistiques primaires et analyse critique
 - Identifier la possibilité d'échange et de croisement des données avec d'autres institutions publiques (IGN, INS...)
 - Etude des besoins budgétaires fonctionnels et techniques pour l'implémentation de la plate-forme OSIRIS et de ses projets pilotes.
- b. par l'institution publique
- Fournir à l'équipe scientifique les documents et études existant en ce qui concerne l'inventaire des données, des bases de données et de l'implémentation du système intégré (STIPAD).
 - Fournir un accès concret aux données et bases de données de la Documentation patrimoniale.
 - Mettre à disposition de l'équipe scientifique des experts internes à la Documentation patrimoniale, nécessaires à la réalisation des études.
 - Choisir les projets pilotes à implémenter sur la plate-forme OSIRIS.

B : Phase 2 : le marché public pour l'implémentation de la plate-forme OSIRIS

a. par l'équipe scientifique :

L'équipe scientifique ne sera pas amenée à couvrir cette phase.

b. par l'institution publique :

Réalisation d'un marché public et mise à disposition des budgets nécessaires pour l'implémentation « technique » de la plate-forme OSIRIS.

C : Phase 3 : l'implémentation de la plate-forme OSIRIS

a. par l'équipe scientifique :

- Apporter un support pour l'implémentation des projets pilotes (applications statistiques).
- Réaliser les tests et validations des projets pilotes.
- Diffuser les résultats.
- Réaliser un rapport sur le produit final obtenu, à savoir la plate-forme OSIRIS, en décrire les évolutions possibles et donner un aperçu des perspectives offertes.

b. par l'institution publique :

- Implémenter la plate-forme OSIRIS
- Mettre à disposition des données nécessaires aux projets pilotes, en ce compris la formalisation de la temporalité de données sur la base de l'historique existant.

7. Produit final attendu:

a) de l'équipe scientifique :

- Un inventaire des principaux besoins des utilisateurs (communauté scientifique et autres) y compris les besoins internes à l'institution, et se présentant sous trois types :
 - o Les besoins rencontrés,
 - o Les besoins potentiellement rencontrés grâce aux bases de données existantes,
 - o Les besoins nécessitant la création de nouvelles bases de données.
- Une critique approfondie de la qualité des données qui représentent un potentiel de diffusion sous forme brute ou sous forme retravaillée et/ou agrégée,
- Mise en place de la plate-forme d'échange OSIRIS permettant la formalisation des données afin de pouvoir les exploiter avec efficacité et libérer le fournisseur d'un maximum de contraintes tout en étant en état de satisfaire les demandes,
- Une implémentation aux normes européennes pour les données de la Documentation patrimoniale,
- La mise en place d'un guichet destiné à recevoir et à traiter les demandes particulières.

b) pour l'institution publique :

- Mise en place de la plate-forme OSIRIS
- La mise en place d'une structure mixte de centralisation des demandes du monde scientifique afin d'analyser, de répertorier et de faciliter les diverses recherches.

8. Valorisation du produit final:

a) en interne pour l'institution publique:

La plate-forme OSIRIS est un module complémentaire de STIPAD mis en place au sein de la Documentation patrimoniale. Ce module prendra en charge les échanges avec le monde scientifique dont le nombre et la diversité des demandes iront grandissants. La suppression du recensement provoquera inévitablement un accroissement de demandes concernant des statistiques de la donnée sol et de ses attributs.

La normalisation des structures des bases de données permettra une exploitation rationnelle et plus rapide des données de la Documentation patrimoniale, (notamment en fonction des standards européens par exemple EUROSTAT) réduisant de surcroît au minimum toute intervention du personnel de l'institution publique.

La plate-forme OSIRIS aidera la Documentation patrimoniale à réaliser ses missions de prestation de service et de diffusion de l'information de manière plus efficiente.

b) en externe pour le public:

La mise en place d'une interface d'échange permettra une valorisation de la diffusion des données statistiques et dépersonnalisées auprès du monde scientifique de manière formalisée.

Cette plate-forme OSIRIS pourrait permettre d'ouvrir au monde scientifique, des possibilités de recherches nouvelles avec publications régulières des résultats. En effet, actuellement la forme des données de l'AGDP ne répond qu'à ses applications internes et exige beaucoup d'interventions « one shot » pour répondre aux diverses demandes.

Le public disposera de données statistiques via les applications de base disponibles sur le site de l'AGDP.

9. Timing, planning des activités et budget alloué

a) Timing des activités

Phase 1 : 36 mois

Phase 2 : (Réservee à l'institution publique) 12 mois.

Phase 3 : 24 mois

b) Planning des activités: phasage des étapes du travail:

Tâches de l'équipe universitaire		Tâches de l'AGDP	
PHASE I			
Réalisation d'un inventaire quantitatif et qualitatif	4 mois		
Identifier les besoins pertinents du monde scientifique	6 mois	Mise à disposition de l'information existante et participation aux interviews nécessaires à l'inventaire	
Modèle conceptuel de données de la plate-forme OSIRIS avec intégration aux normes européennes	8 mois	Objectivation des besoins statistiques de l'AGDP	
Etude de faisabilité des projets pilotes avec construction des indices statistiques primaires et analyse critique	8 mois	Appui à l'équipe universitaire	
Identifier la possibilité d'échange et de croisement des données avec celles d'autres institutions	4 mois	Réalisé en commun entre l'AGDP et l'équipe universitaire	
PHASE II			
		Réalisation de l'étude de marché pour l'implémentation	12 mois
PHASE III			
Applications de base et diffusion des résultats	12 mois	Mise à disposition des données pour les projets pilotes	24 mois

10. Conditions particulières

a) composition du comité d'accompagnement

L'équipe et l'institution publique se concerteront en début de projet pour mettre sur pied ce comité qui sera composé pour partie de responsables administratifs et pour partie de scientifiques et de représentants de la société civile

b) Clause de confidentialité éventuelle :

Tous travaux réalisés dans le cadre du présent projet seront constamment marqués par le respect de la vie privée.

c) Autres

Tous travaux, rapports et contenu réalisés, établis ou utilisés dans le cadre du présent projet, sont la propriété du SPF Finances, la diffusion de ces rapports doit préalablement être autorisée par le SPF Finances